

ARRETE MUNICIPAL n° 2024.153

Objet :
Installation d'une grue
Route des vernes

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-21-1, R.411-8, R.417-10-10°
- ◆ Vu la demande présentée par la SARL MARGUERETTAZ, pour permettre l'installation d'une grue au niveau de la route des vernes 74410 ST JORIOZ.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

La **SARL MARGUERETTAZ**, sise 2 rue saint catherine 74600 ANNECY est autorisée à installer une grue, qui débordera sur la voie publique, rue des vernes, à hauteur de la villa CHARVIN PARAZ, **du lundi 30 septembre 2024 au mardi 31 décembre 2024** afin d'effectuer les travaux de construction de la dite villa.

Article 2 :

La circulation des véhicules ainsi que la sécurité des piétons devront être assurées par la **SARL MARGUERETTAZ**.

Article 3 :

La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par la **SARL MARGUERETTAZ**.

Article 4 :

Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant Chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : maconnerie@marguerettaz.fr
- ◆ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 18.09.2024

Le Maire

Michel BEAL

